

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 16 décembre 2025
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21+ 5 pouvoirs	09 décembre 2025	10 décembre 2025

N° délibération	Objet
2025-145	Octroi d'une aide financière aux propriétaires occupants pour la prestation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) obligatoire lors du dépôt de dossier ANAH – Année 2026

Le 16 décembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Alain HAMON

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOLLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Anne Rolland, Barbara PERRON à Eric PRIGENT, Tiphaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marc QUEMENER à Jacques THEPAUT, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Marie-Brigitte BRETHERS, Claude MOREL, Jean-Yves CRENN, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

Rapporteur : Mickaël TOLLEC

Les propriétaires occupants qui souhaitent faire des travaux de rénovation énergétique (rénovation d'ampleur), d'accessibilité au logement ou des travaux lourds, peuvent bénéficier de subventions de la part de l'ANAH. En amont, l'Agence impose que le propriétaire soit accompagné dans son projet par un opérateur agréé MAR (Mon Accompagnateur Rénov) ou MPA (Ma Prime Adapt).

Ces frais d'AMO, à la charge du propriétaire, sont parfois assez conséquents mais peuvent être totalement ou partiellement subventionnés par l'ANAH.

Les frais d'AMO, fixés librement par les opérateurs, peuvent varier en moyenne entre 2.000 à 3.000 € pour les projets de rénovation énergétique et 600 à plus de 1.000 € pour les projets d'adaptation du logement.

Dans la majeure partie des dossiers, il existe un reste à charge pour les propriétaires modestes ou très modestes.

Afin de maintenir une certaine gratuité de l'accompagnement (comme dans les OPAH passées), Monts d'Arrée Communauté a financé

→ en 2023, l'intégralité du reste à charge lié aux frais d'AMO facturés aux propriétaires occupants dits « très modestes » ou « modestes »

→ en 2024 et 2025, partiellement le reste à charge (maximum 400 € / propriétaire éligible).

A noter : Un propriétaire n'est éligible qu'à une seule participation financière annuelle de la part de l'EPCI.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 02 décembre 2025,

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 400 € maximum aux propriétaires occupants très modestes et modestes pour les aider à financer les frais d'AMO dans le cadre d'un dépôt de dossier à l'ANAH en 2026 (secteur diffus)
- De donner délégation au Président pour verser les aides aux particuliers.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,